Communiqué de presse Observatoire n° 87
Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez ici

Les TPE après deux années de Covid

L'observatoire
DE LA PETITE ENTREPRISE

TENDANCES

FOCUS
La hausse du coût des matériaux plombe l'artisanat du bâtiment

INDICES SECTORIELS

FCGA
FÉDÉRATION DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS

BANQUE POPULAIRE
la réussite est en vous

COMMUNIQUE DE PRESSE

Février 2023

Observatoire de la petite entreprise n° 87 FCGA - Banque Populaire

Impact sur les ventes, palmarès des aides publiques, conséquences sur l'activité de l'entreprise, difficultés engendrées… Comment se portent les TPE après deux années de crise sanitaire ? Éléments de réponse et chiffres clés dans cette étude inédite de la FCGA.

Des survivantes ! Après deux années de pandémie, la plupart des petites entreprises ressortent épuisées et hagardes de cette longue épreuve collective. Avec 42 500 défaillances en 2022 dont 12 256 au quatrième trimestre (Altares), **la France enregistre la plus forte hausse d'ouvertures de procédures jamais connue : +49,9% !** Et la quasi-totalité des entreprises en défaut (92%) sont des TPE de la restauration, du commerce de détail et des services à la personne.
Derrière cette photographie statistique générale, on trouve évidemment des situations individuelles contrastées selon les activités exercées, les aides et soutiens obtenus, la localisation géographique de l'entreprise, ses capacités financières, sa maturité numérique… **Avec le recul, les dirigeants de TPE toujours en activité aujourd'hui portent un regard dissonant sur ces deux années de Covid-19.**

DES EFFETS VARIABLES SUR L'ACTIVITE

Près des deux tiers des entrepreneurs questionnés (64,64%) considèrent que la crise sanitaire a eu un impact négatif - plutôt faible (22,60%), moyen (24,42%) ou vraiment important (17,62%) - sur le niveau de leur activité. **L'automobile (61,5%), le commerce**

de détail alimentaire (52,6%) et l'équipement de la maison (44,4%) ont été les plus touchés. A l'inverse, le dernier tiers d'entre eux (35,35%), tous secteurs confondus, estime que la pandémie a contribué à augmenter leurs ventes. Seuls 8,14% de ces « bénéficiaires » inattendus de la crise déclarent cependant qu'il s'agit d'une hausse « importante ».

LE FOND DE SOLIDARITE EN TETE DES AIDES PUBLIQUES

Environ 66% des dirigeants de TPE ont bénéficié du dispositif gouvernemental de soutien aux entreprises pendant la pandémie de Covid-19. Un peu plus d'un tiers des entrepreneurs interrogés (34,5%) déclare cependant n'avoir perçu aucune aide. **Plus de quatre TPE sur dix ont eu droit aux prestations du Fonds de solidarité, première aide demandée et obtenue par celles-ci.** Avant le report et l'étalement des cotisations Urssaf (35,8%), le PGE (34,2%) et le chômage partiel (18,2%). Seulement moins de 9% des commerçants, artisans et prestataires sondés ont bénéficié d'une aide régionale.

DES SOUTIENS PAS TOUJOURS ADAPTES…

Toutes activités confondues, moins d'un dirigeant de TPE sur deux (47,9%) estime que l'aide reçue était bien adaptée à sa situation. **Dans le détail ce sont les commerçants spécialisés dans l'équipement de la personne (84,0%) qui sont les plus satisfaits sur ce point.** Même son de cloche dans l'hôtellerie-restauration (75,4%), les instituts de beauté (70,0%), le secteur de la culture et des loisirs (63,6%) ... Déception, en revanche, dans le commerce de détail alimentaire (20,8%) et l'automobile (26,9%).

RELANCE ET TRESORERIE : LES DEUX PRIORITES DES TPE

Plus de deux ans après le début de la crise sanitaire, l'impact de la pandémie se fait encore ressentir dans les petites entreprises. Première préoccupation citée par les entrepreneurs (52,7%) : la relance de l'activité. **Les difficultés de trésorerie sont aussi une source d'inquiétude partagée par 39,7% des dirigeants de TPE consultés.** La gestion du personnel (16,2%) et l'endettement accumulé (7,4%) tracassent également ces derniers. De nombreux entrepreneurs, notamment dans la restauration, peinent à rembourser leur prêt garanti par l'État (PGE) souscrit pendant la pandémie.

Avis d'expert

Thierry MILLION

©Altares

Directeur des études d'Altares

« Si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les TPE ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. En 2022, 42 514 procédures collectives ont été ouvertes dont plus de 39 200 concernent des TPE ; un nombre en hausse de près de 50% sur un an. »

Méthodologie de l'Observatoire

Tous les mois, près de 70 centres de gestion agréés (CGA), répartis sur l'ensemble du territoire national, transmettent les chiffres d'affaires, rendus anonymes, de leurs adhérents à la Fédération. Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon constant de 20 000 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services. L'évolution des activités est pondérée par le nombre d'entreprises recensées par l'INSEE dans chaque secteur considéré. Un questionnaire est parallèlement adressé chaque trimestre à plus de 1000 petites entreprises représentatives, permettant d'établir le baromètre du moral des dirigeants et de leurs intentions d'investissement et de recrutement.

À propos de la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) :

Créée en 1978, la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) est une structure associative régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle regroupe 80 centres de gestion agréés qui comportent :

- **300 000 entreprises**
- **2 000 000 d'emplois salariés et non-salariés**
- **70 milliards d'euros de chiffre d'affaires**
- **6 000 experts-comptables correspondants.**

La FCGA forme ainsi le réseau d'information et d'assistance aux petites entreprises le plus dense du territoire national et capitalise une expertise économique et sociale unique de la TPE. Elle dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables qui alimentent régulièrement une base de données statistiques sans équivalent.